Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 022-212200166-20260130-07_20260128-DE

Département des Côtes-d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc
Commune de l'Ile de Bréhat

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 28 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit janvier à quinze heures et zéro minute, les membres du conseil municipal se sont réunis à la salle polyvalente, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L. 2121-7, L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :	**Olivier CARRÉ, maire** **Gabrielle COJEAN-PRIGENT, 1ère adjointe** **Dominique SICHER, 2e adjoint** **Marion REGLER, 3e adjointe** **Stéphane MORLEVAT, conseiller** **François-Yves LE THOMAS, conseiller** **Jean-Philippe OUTIN, conseiller** **Aymeric LAMY, conseiller** **Jean-Luc LE PACHE, conseiller** **Dominique THORMANN, conseiller**
Était représentée :	**Charlotte LE LAIN-PILON, conseillère,** donne procuration à Gabrielle COJEAN-PRIGENT
Secrétaire de séance :	**Jean-Philippe OUTIN, conseiller**

7. APPROBATION DE LA CONVENTION D'EXPOSITION – IMAGERIE CENTRE D'ART – COURANTS D'ARTS

Le maire indique que L'Imagerie centre d'art et l'association Courants d'arts ont sollicité la commune en appui d'un projet d'exposition dans le cadre du programme Les rayons. Il précise que L'Imagerie est un centre d'art basé à Lannion qui développe un programme itinérant dans les communes volontaires.

Le maire indique que la convention prévoit la mise à disposition de la salle polyvalente du 2 au 11 juin 2026 et la prise en charge financière du transport maritime des œuvres. L'Imagerie assure la sélection et la fourniture des œuvres et du matériel muséographique ainsi qu'un partenariat avec les Courants d'arts dans l'animation. Il précise que l'exposition sera ouverte au public et que des visites-ateliers seront proposées aux élèves et l'école Kerano et aux résidents de l'EHPAD.

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 022-212200166-20260130-07_20260128-DE

Le maire présente le projet de convention et propose au conseil municipal son approbation.

Vu **le code général des collectivités territoriales,**
Vu **la convention d'exposition entre L'Imagerie centre d'art, la commune de l'Ile de Bréhat et l'association Courants d'arts,**

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de :

- **APPROUVER** la convention d'exposition entre L'Imagerie centre d'art, la commune de l'Ile de Bréhat et l'association Courants d'arts,
- **APPROUVER** la mise à disposition de la salle polyvalente et la prise en charge financière du transport maritime des œuvres,
- **AUTORISER** le maire à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A ILE DE BREHAT, le 28 janvier 2026

Le secrétaire de séance,
Jean-Philippe OUTIN

le maire,
Olivier CARRÉ

MAIRIE-ILE DE BREHAT (Côtes-d'Armor)